

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : commune de Bourogne (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21900017100013

POSTE COMPTABLE : SGC BELFORT1

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget Communal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Note de présentation du Budget 2024 de la commune de BOUROGNE

(complément aux informations générales du BP – Informations statistiques, fiscales et financières)

Nombre d'habitants : 1818

Chiffre INSEE au 1^{er} janvier 2024

La construction du Budget primitif 2024 repose sur 3 axes principaux :

1-Un projet phare d'investissement à engager en 2024 : le projet de restauration scolaire et extension de l'accueil périscolaire.

Des crédits sont inscrits au BP 2024 pour un montant total d'études opérationnelles de 145 495 € et de 306 835 € de travaux, soit un total 452 330 € inscrit sur un budget prévisionnel total estimé à 1 572 459 € TTC. La totalité des travaux restants sera supportée par le budget 2025 et impliquera la réalisation d'un emprunt dont le montant est actuellement estimé à 600 000 €.

L'analyse de l'épargne brute et nette des 3 dernières années a permis de démontrer la soutenabilité de cet emprunt, dans un contexte où la Commune poursuit son désendettement.

L'encours total de la dette au 31 décembre 2023 était de 303 € par habitant, contre 542 € par habitant correspondant à la moyenne de la strate départementale.

La contractualisation d'un nouvel emprunt en 2025 contribuera mécaniquement à une détérioration de l'épargne nette de la Commune et réduira ainsi sa capacité d'autofinancement pour d'autres projets d'investissement. 2 principaux sont fléchés comme étant à prioriser sur les 5 prochaines années : la rénovation de l'école (budget estimatif de 962 784 € TTC à phaser en 3 à 5 tranches) et la transformation du Foyer Rural.

Pour permettre l'avancement du projet de rénovation de l'école, des crédits doivent être inscrits dès le BP 2024 pour mener des études de programmation (12 960 € TTC).

2-Une augmentation du taux d'imposition en 2024 pour créer un sursaut dans les recettes propres communales :

La réalisation de la restauration scolaire impliquera la contractualisation d'un emprunt en 2025, qui ne pourra pas se répéter sauf à aggraver de nouveau l'endettement communal.

La diminution des dépenses de fonctionnement n'est pas étudiée dans le contexte actuel, sauf à réduire le périmètre des services offerts à la population. Le seul levier restant repose donc sur les recettes et en particulier les recettes fiscales et le taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties qui est la seule à présenter un rendement important et est basée sur un taux bas actuellement (24.69 % en 2023) au vu de la moyenne départementale (38.07 % en 2023).

L'augmentation d'un point du taux de la TFPB permet de générer un produit supplémentaire de 33 022 € par rapport à une situation à taux constant sur l'année 2024 et surtout d'anticiper les besoins de financement de l'investissement à venir, dans une vision à la fois réaliste, raisonnable et prudente.

3-La maîtrise générale de l'évolution des dépenses de fonctionnement en 2024, dans un contexte pourtant inflationniste.

Rappel :

L'épargne brute a connu une évolution favorable en 2023 avant tout grâce à une augmentation significative des recettes (+ 225 676 soit + 13.4 % par rapport à 2022), présentant en grande partie un caractère exceptionnel, alors que les dépenses de fonctionnement ont poursuivi leur augmentation mécanique dans un contexte inflationniste (+ 107 760 € soit +7.5 % en 2023 par rapport à 2022).

La projection du BP 2024 fait apparaître une diminution des dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 5 % (1 605 154 € en 2024 contre 1 680 801 € en 2023).

Les recettes 2024, reposant sur une prévision prudente, reviennent au niveau du BP 2023 avec une augmentation liée aux recettes fiscales.

La maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont budgétisées au niveau du BP 2023 ou à la baisse :

- Chapitre 011 : Charges à caractère général :

La hausse des dépenses est limitée par rapport au budgétisé 2023 : + 4540 €, comparativement à l'augmentation connue de 2022 à 2023 qui était de + 86 150 € sur le chapitre.

L'année 2024 marque un coup d'arrêt dans l'augmentation liée à la hausse du prix de l'énergie (compte 60 612), après la hausse de + de 45 000 € de 2022 à 2023.

Le budget prévisionnel s'établit à 155 000 € soit 10 000 € de moins qu'au BP 2023.

Les cotisations liées aux contrats d'assurance de la Commune (compte 6161) continuent d'augmenter, à raison principalement du contrat Dommages aux biens. La dépense inscrite est de 20 087 € (17 013 € en 2023 et 8821 € en 2022).

Les dépenses liées aux transports collectifs qui s'établissent à 15 537 € (compte 6247) sont revues à la hausse (+ 3427 € par rapport au BP 2023), malgré la diminution du nombre de transports à la piscine et patinoire pour l'école (groupement de commandes avec la Ville de Belfort).

- Chapitre 012 : charges de personnel

Les dépenses prévisionnelles du chapitre pour un total de **808 368 €** s'établissent à - 21 332 € par rapport au budgétisé 2023, bien que comportant des enveloppes prévisionnelles quant aux recrutements à venir, imprévus et nouveaux besoins éventuels (personnel extérieur).

Le compte des titulaires (compte 64111) diminue de 132 944 € par rapport au BP 2023, avec la prise en compte des départs effectifs n'ayant pas donné à des remplacements par des titulaires ou ceux à venir (1 départ à la retraite au 31 mai 2024).

A contrario, le recours au personnel extérieur (contrats CDG 90) (compte 6218) qui s'établit à 117 992 € augmente avec une dépense supplémentaire de + 43 440 € prenant en compte la nécessité de renfort ponctuel en personnel saisonnier ou remplacement de titulaires absents.

Le personnel non titulaire (contractuels Commune) (compte 64131+ 64132+64138) s'établit à la hausse (+ 6276 €). L'agent technique contractuel en remplacement du titulaire en CLD est compté sur l'année.

La rémunération d'un contrat d'apprentissage (compte 6417) est intégrée à hauteur de 9118 €.

- **Chapitre 65 : charges de gestion courante :**

Ce chapitre s'établit à la baisse (- 42 670 €) principalement parce qu'il était grevé en 2023 du remboursement dû à GBCA au titre du SMAGA (40 774 €).

Par ailleurs, les subventions aux associations sont encore diminuées cette année (5200 €).

- **Chapitre 66 : Charges de gestion financière**

Les intérêts de la dette s'établissent à 13 659 € en 2024 (au lieu de 15 375 € en 2023).

- **Chapitre 014 : Atténuations de produits :**

La contribution de la Commune au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) est estimée à ce stade à 15 000 €, soit une hausse prudente de 3172 € par rapport au réel 2023, sans certitude sur cette prévision.

Des recettes de fonctionnement stables avec une dynamique nouvelle des recettes fiscales :

Cette année encore, une dynamique positive impacte les bases d'imposition qui, à l'issue de la revalorisation forfaitaire et physique, se traduit par une augmentation de l'ordre de 3.9 % pour le patrimoine bâti et non bâti par rapport aux bases réelles 2023 (elle était déjà de l'ordre de 7 % l'année dernière).

Considérant le contexte des finances locales en général, le niveau de l'épargne brute de la Collectivité et l'importance de garantir des ressources propres et pérennes pour le financement des futurs projets d'investissement de la Commune, la municipalité a acté pour l'année 2024 une augmentation d'1 point du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, soit une évolution du taux de 24.69 % à 25.69%. Cette augmentation permettra de générer un produit supplémentaire de 33 022 € par rapport à une situation à taux constant et un produit supplémentaire de 53 030 € par rapport au Budget primitif 2023.

Le taux moyen en 2023 s'établissait à 38.07 % au niveau départemental et 39.42 % au niveau national.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est maintenu à 37.17 %, compte tenu du faible rendement de cet impôt.

Enfin, en application des règles de lien entre taux, celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ne peut dépasser 8.52 % (il s'établissait à 7.55 % en 2023).

Le Conseil municipal a fixé les taux d'imposition des contributions directes locales comme ci-dessous détaillés, pour 2024 :

- . Taxe foncière sur les propriétés bâties 25.69 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties..... 37.17 %.
- . Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ... 8.52 %

Un programme d'investissement recentré sur les projets phares de la restauration scolaire en 2024/2025 et de la rénovation de l'école à partir de 2025 :

Les dépenses réelles, hors remboursement du capital de l'emprunt, s'établissent à **694 750 €** (470 545 € en 2023) (chapitres 20 et 21), incluant les crédits de report 2023 pour un montant de 58 175 €, soit **636 575 €** de dépenses nouvelles.

Les dépenses liées à la restauration scolaire représentent à elles seules 460 330 € (comptes 2031 et 21318).

Les principales dépenses d'investissement peuvent être retracées ainsi :

-Chapitre 20 : immobilisations incorporelles :

Des crédits sont budgétisés cette année à hauteur de **29 845 €** pour la réalisation des études préalables liées aux opérations suivantes :

- 8000 € pour les diagnostics et relevés obligatoires dans le cadre de la réalisation de la nouvelle restauration scolaire ;
- 12 960 € au titre des études de programmation à mener pour la rénovation de l'école (travaux à visée énergétique et liés à la vétusté) ;
- 5000 € correspondant à une enveloppe pour le logiciel du cimetière.

- Chapitre 21 : immobilisations corporelles :

Sur un montant total de **609 715 €** de dépenses nouvelles, les principales opérations comprises dans ce chiffrage sont :

- La maîtrise d'œuvre liée aux travaux de la nouvelle restauration scolaire + une enveloppe pour les travaux : 452 330 € (compte 21318) ;
- Les travaux à réaliser dans la forêt et rétablissement de chemin forestier : 26 734€ (compte 2117) ;
- Des travaux de sécurisation dans l'église (escaliers et garde-corps) : 24 629 € (compte 21 612) ;
- Les travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la mairie : 17 775 € pour les fenêtres et les sols (compte 21 311) ;
- Les aménagements à réaliser dans le cimetière : 14 830 € (compte 2116) ;
- La rénovation de l'aire de jeux de la baie : 14 642 € (compte 2128) ;
- La reprise des sanitaires de l'école élémentaire : 11 548 € (compte 21312) ;

S'agissant des recettes, les ressources propres externes de 351 589 € sont gonflées par la réserve d'investissement de 197 000 € inscrite au compte 1068, en plus de l'excédent de fonctionnement de 74 848.90 €.

Le FCTVA est budgétisé à la hausse avec une recette estimée à 74 741 €, compte tenu des travaux d'investissement réalisés l'année dernière (FCTVA versé en N+1).

Trésorerie SGC 1 BELFORT

La taxe d'aménagement est budgétisée à une hypothèse basse de 5000 € (compte 10226) compte tenu des mauvaises surprises en 2023.

Concernant les subventions d'investissement, en dehors des crédits de report, seules sont intégrées les subventions ayant fait l'objet d'une notification : subventions de TDE 90 (pour un total de 26 428 €) et du SMTC à hauteur de 4500 € (compte 13258).

Depuis, une notification de DETR est intervenue à hauteur du montant demandé de 60 % soit 7320.60 € pour la rénovation de l'aire de jeux de la baie. Ce montant sera intégré en décision modificative.

PRESENTATION SIMPLIFIEE BP 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		BP 2024
chapitres	intitulés	
011	charges à caractère général	629 076.47
012	charges de personnel et frais assimilés	808 368.00
65	autres charges de gestion courante	138 851.00
66	charges financières	13 659.00
67	charges exceptionnelles	200.00
68	dotations aux provisions	0.00
014	atténuations de charges	15 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 605 154.47

042	dotations aux amortissements	2 398.00
023	virement à la section d'investissement	425 610.00
Total des dépenses d'ordre		428 008.00

002	résultat de fonctionnement reporté- déficit	
-----	---	--

TOTAL DES DEPENSES		2 033 162.47
---------------------------	--	---------------------

solde de la section de fonctionnement

0.00

RECETTES		BP 2024
chapitres	intitulés	
013	atténuations de charges	18 358.00
70	ventes de produits - prestations des services	106 023.00
73	impôts et taxes	911 118.00
731	fiscalité locale	432 539.00
74	dotations et participations	303 057.00
75	autres produits de gestion courantes	9 539.00
76	produits financiers	0.00
77	produits exceptionnels	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 780 634.00

002	résultat de fonctionnement reporté- excédent	252 528.47
-----	--	------------

TOTAL DES RECETTES		2 033 162.47
---------------------------	--	---------------------

SECTION D INVESTISSEMENT

DEPENSES		BP 2024
chapitres	intitulés	
20	immobilisations incorporelles	29 845.00
204	subventions d'équipement versées	0.00
21	immobilisations corporelles	664 905.00
total opérations d'équipement		694 750.00
16	emprunts et dettes assimilées	100 502.00
10	dotations fonds divers (TA)	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		795 252.00

040	opérations entre sections	
041	opérations patrimoniales transfert études	0.00
total des dépenses d'ordre		0.00

001	résultat d'investissement reporté-déficit	156 428.90
-----	---	------------

TOTAL DES DEPENSES		951 680.90
---------------------------	--	-------------------

RECETTES		BP 2024
chapitres	intitulés	
10	dotations fonds divers (dont 1068)	351 589.90
13	subventions d'investissement	170 683.00
16	emprunts et dettes assimilées	1 400.00
21	immobilisations corporelles	0.00
024	produits de cession	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES		523 672.90

040	immobilisations incorporelles-amortissements	2 398.00
041	opérations patrimoniales transfert études	0.00
021	virement de la section de fonctionnement	425 610.00
total des recettes d'ordre		428 008.00

001	résultat d'investissement reporté-excédent	
-----	--	--

TOTAL DES RECETTES		951 680.90
---------------------------	--	-------------------

Crédits de report 2024– restes à réaliser de l'année 2023

En dépenses : 58 175 €

En recettes : 139 755 €

Soit un solde positif de **81 580 €**.

Affectation sur résultat de fonctionnement au compte 1068 : **271 848.90€**

(Besoin de financement de la section d'investissement : 74 848.90+197 000€ de réserve)

Ratios théoriques 2024

Epargne Brute de l'exercice (CAF) : Recettes réelles de l'exercice – Dépenses réelles de l'exercice
En tenant compte atténuations de charges hors comptes 77 et 67.

Année 2024 175 479€

Epargne Nette de l'exercice (CAF nette) : CAF Brute de l'exercice – Annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice- en tenant compte des ventes de terrains, des produits exceptionnelles et des atténuations de charges.

Année 2024 76 377€

L'endettement de la commune au 01/01/2024

- Encours de la dette au 01/01/2024 : **565 926€** (intégration d'un nouveau prêt de 300 000€ en 2022)
- Taux d'endettement 2024 (estimatif) : **6.33 %** (part des recettes consacrée au remboursement de la dette)
- Capacité de désendettement 2024 (estimatif) : **3.23** (en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette en y consacrant tout son épargne)

Le personnel

Les effectifs de la commune comprenaient au 01/01/2024 :

- **14 agents titulaires**, dont 2 à temps non complet, 1 en détachement, 1 en disponibilité
- **2 agents contractuels de droit public**, à temps plein dont 1 dans le cadre du remplacement d'un agent titulaire absent longue durée,
- **1 apprenti** arrivé début octobre 2023

La Commune a recours également au **service de remplacement du Centre de Gestion 90** pour des missions déterminées en l'absence d'emploi permanent créé. **Au 01/01/2024 2 agents étaient concernés**

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	42
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	43
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	47
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	49

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	51
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	52
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	53
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	54
B9 - Etat du personnel	55
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	58
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	59
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	60
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	61
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	62
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	63

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	1 818

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	882,92
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	979,45
3	Dépenses d'équipement brut / population	414,15
4	Encours de dette / population (2) (3)	311,29
5	DGF / population	12,97
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	50,36 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95,79 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	42,28 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	31,78 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	9,85 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)		
			(2)		
TOTAL DU BUDGET	2 287 551,00	2 575 502,97	79 996,50	A1	367 948,47
Investissement	676 989,40	659 205,60	-138 645,10	A2	-156 428,90
Fonctionnement	1 610 561,60	1 916 297,37	248 641,60	A3	524 377,37

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes			Solde (B)
	I + II	III + IV		
TOTAL des RAR	58 175,00	139 755,00	B1	81 580,00
Investissement	58 175,00	139 755,00	B2	81 580,00
Fonctionnement	0,00	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	449 528,47
Investissement	-74 848,90
Fonctionnement	524 377,37

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 58 175,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	2 985,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	55 190,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 139 755,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	139 755,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA.	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CREDITS DE REPORTS - ETAT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2023

ARTICLE N°57	INITITULE	CREDITS/VOTES	CREDITS/CONSOUMMES	credits reportés	Justificatifs
TOTAL 20		6 510.00	900.00	2 985.00	études de sols rue Vaibert - devis ALIOS signé le 21/12/2023 (2400 €); Audit énergétique de l'école et médiathèque convention TDE 90 du 13/10/2023 (reliaut 585€)
2031				2 985.00	
TOTAL 21	Immobilisations Corporelles	614 446.00	528 083.87	55 190.00	délimitation de terrain devis Rollin signé le 07/11/2022 de 2346€ (reste sur devis 810 €); devis complémentaire Rollin signé le 7/12/2023 (288€); acquisition piste cyclable courrier du notaire du 11/12/2023 délibération 49 du 19/12/2023 - acquisitions Foncières rue du Pâquis (400€), relevé géomètre devis Rollin signé le 24/11/2024 (2040€); bornage terrain rue du Pâquis devis Rollin signé le 11/12/2023 (2958€)
2111	terrains nus			6 496.00	
2117	Bois et forêt			641.00	
21311	Bâtiments administratifs			5 196.00	programme 2023 devis ONF du 28/04/2023(reste 640.20€) accueil mairie, devis NEGRO signé le 20/11/2023 (5195.33 €) travaux rues Lablottier et du Pâquis : maîtrise d'œuvre devis signés le 05/05/2023 pour un total de 4950€ reste 96 € TTC (devis rue Lablottier) 360 € TTC (devis rue du Pâquis) soit un total de 456 € TTC ;marché de travaux EUROVIA de 197 957,97€ (reste 11904.47 €); Travaux rue de la Tuilerie : devis EUROVIA signé le 10/07/2023 de 4396.80€ TTC feux tricolores rue de Belfort - devis HAEFFELI signé le 04/07/2023 de 26 158.80 € TTC
2151	Réseaux de voirie			16 698.00	
2152	installations de voirie			26 159.00	
TOTAL GENERAL				58 175.00	

CREDITS DE REPORTS - ETAT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER AU 31/12/2023

ARTICLE	INITITULE	CREDITS/VOTES	CREDITS/CONSOUMMES	credits reportés	Justificatifs
TOTAL 13		340 733.00	186 151.46		fonds vert sub éclairage public phase 2 (reste 10447 sur subvention de 14924.06) arrêté préfectoral du 22/03/2023
1321	Etat et établissements nationaux			10 446.00	
1323	départements			14 000.00	abribus phase 2 (7000€); feux tricolores (7000€) conventions signées le 30/05/2023 subvention 68CA pour voirie rues Lablottier et Pâquis (13759€ +39550€) conventions de financement du 15/11/2023
13251	Subvention du GPR de rattachement			53 309.00	
13461	BETR			62 000.00	travaux de voirie rues Lablottier et Pâquis (10 000€ et 52 000€) notification du 12/04/2023
TOTAL des Recettes				139 755.00	

solde crédits de report

81 580.00

A Bourgoigne, le 31 décembre 2023
Le Maire,

Baptiste GUARDIA



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	737 077,00	811 925,90
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	58 175,00	139 755,00
		(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	156 428,90	0,00
	=		=
	Total de la section d'investissement (2)	951 680,90	951 680,90
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 033 162,47	1 780 634,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
		(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	252 528,47
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 033 162,47	2 033 162,47
	=		=
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 984 843,37	2 984 843,37

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0.00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0.00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	6 010,00	2 985,00	26 860,00	26 860,00	29 845,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	464 535,00	55 190,00	609 715,00	609 715,00	664 905,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		470 545,00	58 175,00	636 575,00	636 575,00	694 750,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	135 717,00	0,00	100 502,00	100 502,00	100 502,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		135 717,00	0,00	100 502,00	100 502,00	100 502,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		606 262,00	58 175,00	737 077,00	737 077,00	795 252,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	2 052,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 052,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	608 314,00	58 175,00	737 077,00	737 077,00	795 252,00
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	156 428,90
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	951 680,90
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	197 162,00	139 755,00	30 928,00	30 928,00	170 683,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		217 162,00	139 755,00	30 928,00	30 928,00	170 683,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 000,00	0,00	79 741,00	79 741,00	79 741,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	334 701,10	0,00	271 848,90	271 848,90	271 848,90
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	40 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		441 865,10	0,00	352 989,90	352 989,90	352 989,90
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		659 027,10	139 755,00	383 917,90	383 917,90	523 672,90

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	280 267,00		425 610,00	425 610,00	425 610,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 613,00		2 398,00	2 398,00	2 398,00
041	Opérations patrimoniales (10)	2 052,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		284 932,00		428 008,00	428 008,00	428 008,00

TOTAL	943 959,10	139 755,00	811 925,90	811 925,90	951 680,90
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	951 680,90
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

428 008,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération Ri 021 + Ri 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	623 846,60	0,00	629 076,47	629 076,47	629 076,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	829 700,00	0,00	808 368,00	808 368,00	808 368,00
014	Atténuations de produits	16 800,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	179 459,00	0,00	138 851,00	138 851,00	138 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 649 805,60	0,00	1 591 295,47	1 591 295,47	1 591 295,47
66	Charges financières	15 375,00	0,00	13 659,00	13 659,00	13 659,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	270,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 665 650,60	0,00	1 605 154,47	1 605 154,47	1 605 154,47

023	Virement à la section d'investissement (4)	280 267,00		425 610,00	425 610,00	425 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 613,00		2 398,00	2 398,00	2 398,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		282 880,00		428 008,00	428 008,00	428 008,00

TOTAL	1 948 530,60	0,00	2 033 162,47	2 033 162,47	2 033 162,47
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 033 162,47
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	18 358,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	131 650,00	0,00	106 023,00	106 023,00	106 023,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	871 118,00	0,00	911 118,00	911 118,00	911 118,00
731	Fiscalité locale	409 866,00	0,00	432 539,00	432 539,00	432 539,00
74	Dotations et participations (3)	291 627,00	0,00	303 057,00	303 057,00	303 057,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 087,00	0,00	9 539,00	9 539,00	9 539,00
Total des recettes de gestion courante		1 729 706,00	0,00	1 780 634,00	1 780 634,00	1 780 634,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 729 889,00	0,00	1 780 634,00	1 780 634,00	1 780 634,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 729 889,00	0,00	1 780 634,00	1 780 634,00	1 780 634,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	252 528,47
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 033 162,47
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	428 008,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 502,00	0,00	100 502,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	29 845,00	0,00	29 845,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	664 905,00	0,00	664 905,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		795 252,00	0,00	795 252,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	156 428,90
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	951 680,90
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	629 076,47		629 076,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	808 368,00		808 368,00
014	Atténuations de produits	15 000,00		15 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	138 851,00	0,00	138 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00		0,00
66	Charges financières	13 659,00	0,00	13 659,00
67	Charges spécifiques (9)	200,00	0,00	200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	2 398,00	2 398,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		425 610,00	425 610,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 605 154,47	428 008,00	2 033 162,47

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 033 162,47
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	79 741,00	0,00	79 741,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	170 683,00	0,00	170 683,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 400,00	0,00	1 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 398,00	2 398,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		425 610,00	425 610,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		251 824,00	428 008,00	679 832,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	271 848,90
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	951 680,90
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	18 358,00		18 358,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	106 023,00		106 023,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	911 118,00		911 118,00
731	Fiscalité locale	432 539,00		432 539,00
74	Dotations et participations (8)	303 057,00		303 057,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	9 539,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 780 634,00	0,00	1 780 634,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	252 528,47
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 033 162,47
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	608 314,00	58 175,00	0,00	737 077,00	737 077,00	0,00	737 077,00	795 252,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 010,00	2 985,00	0,00	26 860,00	26 860,00	0,00	26 860,00	29 845,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	484 535,00	55 190,00	0,00	609 715,00	609 715,00	0,00	609 715,00	664 905,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	470 545,00	58 175,00	0,00	636 575,00	636 575,00	0,00	636 575,00	694 750,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	135 717,00	0,00		100 502,00	100 502,00		100 502,00	100 502,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	135 717,00	0,00	0,00	100 502,00	100 502,00	0,00	100 502,00	100 502,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	606 262,00	58 175,00	0,00	737 077,00	737 077,00	0,00	737 077,00	795 252,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	2 052,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	2 052,00			0,00	0,00		0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								156 428,90
Total des dépenses d'investissement cumulées								951 680,90

(1) Voir état L-B, pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		
		A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	609 258,00	139 755,00	540 077,00	540 077,00	679 832,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	197 162,00	139 755,00	30 928,00	30 928,00	170 683,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	217 162,00	139 755,00	30 928,00	30 928,00	170 683,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 000,00	0,00	79 741,00	79 741,00	79 741,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	40 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	107 164,00	0,00	81 141,00	81 141,00	81 141,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	324 326,00	139 755,00	112 069,00	112 069,00	251 824,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	280 267,00		425 610,00	425 610,00	425 610,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	2 613,00		2 398,00	2 398,00	2 398,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	2 052,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	284 932,00		428 008,00	428 008,00	428 008,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

0,00

Affectation au compte 1068 (8)

271 848,90

Total des recettes d'investissement cumulées

951 680,90

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	608 314,00	58 175,00	0,00	737 077,00	737 077,00	0,00	737 077,00	795 252,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	6 010,00	2 985,00	0,00	26 860,00	26 860,00	0,00	26 860,00	29 845,00
202	900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	5 000,00	2 985,00		20 960,00	20 960,00	0,00	20 960,00	23 945,00
2033	110,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
2051	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	484 535,00	55 190,00	0,00	609 715,00	609 715,00	0,00	609 715,00	664 905,00
2111	2 346,00	6 496,00		3 120,00	3 120,00	0,00	3 120,00	9 616,00
2116	0,00	0,00		14 830,00	14 830,00	0,00	14 830,00	14 830,00
2117	73 947,00	641,00		26 734,00	26 734,00	0,00	26 734,00	27 375,00
2128	0,00	0,00		14 642,00	14 642,00	0,00	14 642,00	14 642,00
21311	9 588,00	5 196,00		17 775,00	17 775,00	0,00	17 775,00	22 971,00
21312	0,00	0,00		11 548,00	11 548,00	0,00	11 548,00	11 548,00
21314	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	56 308,00	0,00		453 330,00	453 330,00	0,00	453 330,00	453 330,00
21351	0,00	0,00		4 827,00	4 827,00	0,00	4 827,00	4 827,00
2138	34 283,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	70 000,00	16 698,00		18 323,00	18 323,00	0,00	18 323,00	35 021,00
2152	24 917,00	26 159,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	28 159,00
21538	178 591,00	0,00		4 320,00	4 320,00	0,00	4 320,00	4 320,00
21578	1 000,00	0,00		5 890,00	5 890,00	0,00	5 890,00	5 890,00
2158	9 792,00	0,00		4 897,00	4 897,00	0,00	4 897,00	4 897,00
21612	0,00	0,00		24 629,00	24 629,00	0,00	24 629,00	24 629,00
21831	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	250,00	0,00		850,00	850,00	0,00	850,00	850,00
21848	1 095,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	294,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	2 124,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	470 545,00	58 175,00	0,00	636 575,00	636 575,00	0,00	636 575,00	694 750,00
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	135 717,00	0,00	0,00	100 502,00	100 502,00		100 502,00	100 502,00
1641	134 317,00	0,00	0,00	99 102,00	99 102,00		99 102,00	99 102,00
165	1 400,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	135 717,00	0,00	0,00	100 502,00	100 502,00	0,00	100 502,00	100 502,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	606 262,00	58 175,00	0,00	737 077,00	737 077,00	0,00	737 077,00	795 252,00
040	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
192	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	2 052,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	1 188,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21538	864,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	2 052,00			0,00	0,00		0,00	0,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	609 258,00	139 755,00	540 077,00	540 077,00	679 832,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	197 162,00	139 755,00	30 928,00	30 928,00	170 683,00
1321	18 083,00	10 446,00	0,00	0,00	10 446,00
1323	9 500,00	14 000,00	0,00	0,00	14 000,00
13251	0,00	53 309,00	0,00	0,00	53 309,00
13258	0,00	0,00	30 928,00	30 928,00	30 928,00
1328	113 309,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	37 598,00	62 000,00	0,00	0,00	62 000,00
13462	18 672,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	217 162,00	139 755,00	30 928,00	30 928,00	170 683,00
10	65 000,00	0,00	79 741,00	79 741,00	79 741,00
10222	50 000,00	0,00	74 741,00	74 741,00	74 741,00
10226	15 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
165	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	40 764,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	107 164,00	0,00	81 141,00	81 141,00	81 141,00
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	324 326,00	139 755,00	112 069,00	112 069,00	251 824,00
021	280 267,00		425 610,00	425 610,00	425 610,00
040	2 613,00		2 398,00	2 398,00	2 398,00
2111	0,00		0,00	0,00	0,00
2188	0,00		0,00	0,00	0,00
266	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
2804181	2 397,00	I	2 398,00	2 398,00	2 398,00
280422	0,00		0,00	0,00	0,00
2804422	216,00		0,00	0,00	0,00
041	2 052,00		0,00	0,00	0,00
2031	1 188,00		0,00	0,00	0,00
2033	864,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	284 932,00		428 008,00	428 008,00	428 008,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-95 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 948 530,60	0,00	0,00	2 033 162,47	2 033 162,47	0,00	2 033 162,47	2 033 162,47
011	Charges à caractère général (3)	623 846,60	0,00	0,00	629 076,47	629 076,47	0,00	629 076,47	629 076,47
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	829 700,00	0,00		808 368,00	808 368,00		808 368,00	808 368,00
014	Atténuations de produits	16 800,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	179 459,00	0,00	0,00	138 851,00	138 851,00	0,00	138 851,00	138 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 649 805,60	0,00	0,00	1 591 295,47	1 591 295,47	0,00	1 591 295,47	1 591 295,47
66	Charges financières	15 375,00	0,00		13 659,00	13 659,00		13 659,00	13 659,00
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	270,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	15 845,00	0,00	0,00	13 859,00	13 859,00		13 859,00	13 859,00
	Total des dépenses réelles	1 665 650,60	0,00	0,00	1 605 154,47	1 605 154,47	0,00	1 605 154,47	1 605 154,47
023	Virement à la section d'investissement	280 267,00			425 610,00	425 610,00		425 610,00	425 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 613,00			2 398,00	2 398,00		2 398,00	2 398,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	282 880,00			428 008,00	428 008,00		428 008,00	428 008,00
								D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
									2 033 162,47

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 729 889,00	0,00	1 780 634,00	1 780 634,00	1 780 634,00
013	Atténuations de charges (2)	18 358,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	131 650,00	0,00	106 023,00	106 023,00	106 023,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	871 118,00	0,00	911 118,00	911 118,00	911 118,00
731	Fiscalité locale	409 866,00	0,00	432 539,00	432 539,00	432 539,00
74	Dotations et participations (2)	291 627,00	0,00	303 057,00	303 057,00	303 057,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	7 087,00	0,00	9 539,00	9 539,00	9 539,00
	Total des recettes de gestion des services	1 729 706,00	0,00	1 780 634,00	1 780 634,00	1 780 634,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 729 889,00	0,00	1 780 634,00	1 780 634,00	1 780 634,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						252 528,47
Total des recettes de fonctionnement cumulées						2 033 162,47

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 948 530,60	0,00	0,00	2 033 162,47	2 033 162,47	0,00	2 033 162,47	2 033 162,47
011	Charges à caractère général (4)	623 846,60	0,00	0,00	629 076,47	629 076,47	0,00	629 076,47	629 076,47
6042	Achats de prestations de services	53 800,00	0,00		59 300,00	59 300,00	0,00	59 300,00	59 300,00
60611	Eau et assainissement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	165 000,00	0,00		155 000,00	155 000,00	0,00	155 000,00	155 000,00
60621	Combustibles	2 525,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60622	Carburants	6 300,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	5 800,00	0,00		8 100,00	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00
60631	Fournitures d'entretien	3 959,00	0,00		3 205,00	3 205,00	0,00	3 205,00	3 205,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 885,00	0,00		20 013,00	20 013,00	0,00	20 013,00	20 013,00
60633	Fournitures de voirie	8 702,00	0,00		10 252,00	10 252,00	0,00	10 252,00	10 252,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 536,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	3 650,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 500,00	0,00		10 500,00	10 500,00	0,00	10 500,00	10 500,00
6067	Fournitures scolaires	11 175,00	0,00		9 100,00	9 100,00	0,00	9 100,00	9 100,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
611	Contrats de prestations de services	16 633,00	0,00		18 771,00	18 771,00	0,00	18 771,00	18 771,00
61351	Matériel roulant	778,00	0,00		778,00	778,00	0,00	778,00	778,00
61358	Autres	25 704,00	0,00		24 783,00	24 783,00	0,00	24 783,00	24 783,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		3 905,00	3 905,00	0,00	3 905,00	3 905,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	28 860,00	0,00		22 762,00	22 762,00	0,00	22 762,00	22 762,00
615231	Entretien, réparations voiries	17 004,00	0,00		13 872,00	13 872,00	0,00	13 872,00	13 872,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 500,00	0,00		11 783,00	11 783,00	0,00	11 783,00	11 783,00
61524	Entretien bois et forêts	13 058,00	0,00		4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00	4 200,00
61551	Entretien matériel roulant	13 027,00	0,00		13 233,00	13 233,00	0,00	13 233,00	13 233,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 182,00	0,00		6 358,00	6 358,00	0,00	6 358,00	6 358,00
6156	Maintenance	17 633,00	0,00		18 265,00	18 265,00	0,00	18 265,00	18 265,00
6161	Multirisques	17 013,00	0,00		20 087,00	20 087,00	0,00	20 087,00	20 087,00
6182	Documentation générale et technique	1 156,00	0,00		1 060,00	1 060,00	0,00	1 060,00	1 060,00
6188	Autres frais divers	15 864,60	0,00		13 275,47	13 275,47	0,00	13 275,47	13 275,47
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		828,00	828,00	0,00	828,00	828,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	110,00	0,00		110,00	110,00	0,00	110,00	110,00
6232	Fêtes et cérémonies	11 191,00	0,00		15 424,00	15 424,00	0,00	15 424,00	15 424,00
6236	Catalogues et imprimés	7 400,00	0,00		1 750,00	1 750,00	0,00	1 750,00	1 750,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6237	Publications	0,00	0,00		6 562,00	6 562,00	0,00	6 562,00	6 562,00
6238	Divers	545,00	0,00		2 386,00	2 386,00	0,00	2 386,00	2 386,00
6247	Transports collectifs	12 110,00	0,00		15 357,00	15 357,00	0,00	15 357,00	15 357,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 150,00	0,00		1 150,00	1 150,00	0,00	1 150,00	1 150,00
6261	Frais d'affranchissement	1 800,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	16 043,00	0,00		18 277,00	18 277,00	0,00	18 277,00	18 277,00
627	Services bancaires et assimilés	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 522,00	0,00		1 466,00	1 466,00	0,00	1 466,00	1 466,00
6282	Frais de gardiennage	5 000,00	0,00		6 047,00	6 047,00	0,00	6 047,00	6 047,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	70 277,00	0,00		71 610,00	71 610,00	0,00	71 610,00	71 610,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	7 612,00	0,00		7 496,00	7 496,00	0,00	7 496,00	7 496,00
6288	Autres services extérieurs	1 511,00	0,00		780,00	780,00	0,00	780,00	780,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
6358	Autres droits	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	481,00	0,00		481,00	481,00	0,00	481,00	481,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	829 700,00	0,00		808 368,00	808 368,00		808 368,00	808 368,00
6218	Autre personnel extérieur	74 552,00	0,00		117 992,00	117 992,00		117 992,00	117 992,00
6331	Versement mobilité	7 364,00	0,00		6 560,00	6 560,00		6 560,00	6 560,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	409,00	0,00		652,00	652,00		652,00	652,00
6333	Particip. employeurs format. prof. cont.	3 553,00	0,00		5 214,00	5 214,00		5 214,00	5 214,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 369,00	0,00		8 844,00	8 844,00		8 844,00	8 844,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 227,00	0,00		1 227,00	1 227,00		1 227,00	1 227,00
64111	Rémunération principale titulaires	426 405,00	0,00		293 461,00	293 461,00		293 461,00	293 461,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		2 280,00	2 280,00		2 280,00	2 280,00
64113	NBI	0,00	0,00		1 551,00	1 551,00		1 551,00	1 551,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		74 373,00	74 373,00		74 373,00	74 373,00
64131	Rémunérations	65 643,00	0,00		52 313,00	52 313,00		52 313,00	52 313,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		1 047,00	1 047,00		1 047,00	1 047,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		18 559,00	18 559,00		18 559,00	18 559,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		9 118,00	9 118,00		9 118,00	9 118,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	72 662,00	0,00		65 784,00	65 784,00		65 784,00	65 784,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	111 456,00	0,00		111 378,00	111 378,00		111 378,00	111 378,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 095,00	0,00		2 913,00	2 913,00		2 913,00	2 913,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	26 971,00	0,00		26 946,00	26 946,00		26 946,00	26 946,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64731	Allocations chômage versées directement	16 008,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 156,00	0,00		4 156,00	4 156,00		4 156,00	4 156,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 980,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6488	Autres	1 850,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	16 800,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	16 800,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	179 459,00	0,00	0,00	138 851,00	138 851,00	0,00	138 851,00	138 851,00
65311	Indemnités de fonction	69 967,00	0,00		71 444,00	71 444,00	0,00	71 444,00	71 444,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 220,00	0,00		1 220,00	1 220,00	0,00	1 220,00	1 220,00
65313	Cotisations de retraite	2 939,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 154,00	0,00		8 334,00	8 334,00	0,00	8 334,00	8 334,00
65315	Formation	2 200,00	0,00		2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
65316	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	2 500,00	0,00		18 231,00	18 231,00	0,00	18 231,00	18 231,00
6561	Organismes de regroupement	23 375,00	0,00		10 062,00	10 062,00	0,00	10 062,00	10 062,00
65733	Subv. fonct. départements	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
657364	Subv.Fonct. Caisse des écoles	1 580,00	0,00		1 550,00	1 550,00	0,00	1 550,00	1 550,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	8 750,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
6584	Amendes fiscales et pénales	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	40 774,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 649 805,60	0,00	0,00	1 591 295,47	1 591 295,47	0,00	1 591 295,47	1 591 295,47
66	Charges financières	15 375,00	0,00		13 659,00	13 659,00		13 659,00	13 659,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	15 375,00	0,00		13 659,00	13 659,00		13 659,00	13 659,00
67	Charges spécifiques (4)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	270,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	270,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		15 845,00	0,00	0,00	13 859,00	13 859,00		13 859,00	13 859,00
Total des dépenses réelles		1 665 650,60	0,00	0,00	1 605 154,47	1 605 154,47	0,00	1 605 154,47	1 605 154,47
023	Virement à la section d'investissement	280 267,00			425 610,00	425 610,00		425 610,00	425 610,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 673,00			2 398,00	2 398,00		2 398,00	2 398,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	2 673,00			2 398,00	2 398,00		2 398,00	2 398,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		282 880,00			428 008,00	428 008,00		428 008,00	428 008,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	TOTAL	1 729 889,00	0,00	1 780 634,00	1 780 634,00	1 780 634,00
013	Atténuations de charges (3)	18 358,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	18 358,00	0,00	18 358,00	18 358,00	18 358,00
6479	Remboursr sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	131 650,00	0,00	106 023,00	106 023,00	106 023,00
7022	Coupes de bois	42 853,00	0,00	467,00	467,00	467,00
7023	Menus produits forestiers	2 750,00	0,00	2 970,00	2 970,00	2 970,00
7025	Taxes d'affouage	75,00	0,00	1 250,00	1 250,00	1 250,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	2 200,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	1 046,00	0,00	700,00	700,00	700,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 150,00	0,00	1 100,00	1 100,00	1 100,00
70632	Redevances services à caractère loisir	3 000,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	70 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	7 036,00	0,00	7 036,00	7 036,00	7 036,00
70878	Remb. frais par des tiers	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	871 118,00	0,00	911 118,00	911 118,00	911 118,00
73211	Attribution de compensation	843 592,00	0,00	843 592,00	843 592,00	843 592,00
73221	FNGIR	27 526,00	0,00	27 526,00	27 526,00	27 526,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
731	Fiscalité locale	409 866,00	0,00	432 539,00	432 539,00	432 539,00
73111	Impôts directs locaux	278 366,00	0,00	331 396,00	331 396,00	331 396,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	81 200,00	0,00	89 151,00	89 151,00	89 151,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	10 300,00	0,00	11 992,00	11 992,00	11 992,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	291 627,00	0,00	303 057,00	303 057,00	303 057,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	7 822,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	20 824,00	0,00	23 575,00	23 575,00	23 575,00
742	Dot. aux élus locaux	283,00	0,00	293,00	293,00	293,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	800,00	0,00	800,00	800,00	800,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7478211	Participation Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	40 500,00	0,00	47 800,00	47 800,00	47 800,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	216 398,00	0,00	224 789,00	224 789,00	224 789,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	5 000,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	7 087,00	0,00	9 539,00	9 539,00	9 539,00
752	Revenus des immeubles	5 870,00	0,00	6 105,00	6 105,00	6 105,00
75888	Autres	1 217,00	0,00	3 434,00	3 434,00	3 434,00
Total des recettes de gestion des services		1 729 706,00	0,00	1 780 634,00	1 780 634,00	1 780 634,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	183,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 729 889,00	0,00	1 780 634,00	1 780 634,00	1 780 634,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destinée à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8800071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 418 723,45									
1641 Emprunts en euros (total)					1 418 723,45									
3285818	CAISSE D'EPARGNE	08/10/2009		25/01/2010	400 000,00	F		3,980	3,980		T	X Echéance constante		A-1
3294614	CAISSE D'EPARGNE	10/05/2010		25/09/2010	500 000,00	F		3,650	3,732		T	X Echéance constante		A-1
8932803	CAISSE D'EPARGNE	24/10/2011		25/02/2012	200 000,00	F		4,140	4,228		T	X Echéance constante		A-1
AN096912-2022	CAISSE D'EPARGNE	10/06/2022		25/09/2022	300 000,00	F		1,510	1,396		A	X Echéance constante		A-1
SIAS 2021-243	CAF DU TER DE BELFORT	10/12/2021		01/09/2024	18 723,45	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					1 418 723,45								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

B1.2

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		565 926,45					99 101,73	13 658,39	0,00	3 635,43
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		565 926,45					99 101,73	13 658,39	0,00	3 635,43
3285818		0,00	A-1	34 675,45	0,75			3,980	34 675,45	867,19	0,00	0,00
3294614		0,00	A-1	203 639,85	6,42			3,732	28 285,83	7 048,61	0,00	106,67
8932803		0,00	A-1	50 440,26	2,83			4,228	16 125,77	1 840,03	0,00	142,06
AN096912-2022		0,00	A-1	258 447,44	12,00			1,396	18 142,34	3 902,56	0,00	3 886,70
SIAS 2024-243		0,00	A-1	18 723,45	9,67			0,000	1 872,34	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MIETP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
*1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		565 926,45					99 101,73	13 658,39	0,00	3 635,43

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turnne)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	565 926,45	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00			Intérêts (4)	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	0,00			
Taux fixe (total)						0,00		0,00	
Taux variable simple (total)						0,00		0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00		0,00	
Total						0,00		0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)		Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
	0,00	0,00			Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échanges et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		29-11-2022
	Catégories de biens amortis		
L	subvention>1000euros-mobiliers études	5	29/11/2023
L	subvention>1000euros<5000-immobiliers ou installations	5	29/11/2023
L	subvention>10000euros-immobilier ou installations	15	29/11/2023
L	subvention>5000euros<10000-immobilier ou installations	10	29/11/2023

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
FONCTIONNEMENT (total)					
657363	2024-11	AIDE AU BUDGET CCAS	CCAS	Commune	1 500,00
657364	2024-12	SUBVENTION CAISSE ECOLE	OCCE COOP SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE L'ARCHE DE MALLO	Association	1 550,00
65748	2024-01	SUBVENTION COMMUNALE	FOOT BALL CLUB	Association	1 000,00
65748	2024-04	SUBVENTION COMMUNALE	LA PREVENTION ROUTIERE	Autre personne de droit privé	2 000,00
65748	2024-02	SUBVENTION COMMUNALE	SOUVENIR FRANCAIS	Association	150,00
65748	2024-09	SUBVENTION MEMOIRE DES MORTS	COMITE DE BOURGNE	Association	300,00
65748	2024-03	SUBVENTION COMMUNALE	AAPPMA BOURGNE	Association	500,00
65748	2024-06	SUBVENTION COMMUNALE	BANQUE ALIMENTAIRE DU DOUBS HAUTE SAONE	Association	100,00
65748	2024-07	SUBVENTION COMMUNALE	TERRITOIRE DE BELFORT	Association	150,00
65748	2024-08	SUBVENTION COMMUNALE	UNE ROSE UN ESPOIR COLLEGE LUCIE AUBRAC	Association	100,00
65748	2024-10	SUBVENTION	FOYER SOCIO EDUCATIF Collect. Resistance-Déportation 90	Association	100,00
65748	2024-05	SUBVENTION COMMUNALE	LES GALOPINS	Association	800,00
					8 250,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN LETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	1,80	1,00	2,80
ATTACHE	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 2er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif territorial	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 1er classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,96	7,96	7,86	2,00	9,86
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
APPRENTI	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique 2° classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique principal 1° classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique territorial principal 2em classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique territorial principal de 1er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Technicien principal 2em classe	B	1,00	0,96	1,96	1,96	0,00	1,96
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal 1er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM principal de 2° classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ETAPS PP 1er classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint principal d'animation de 2èm classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial d'animation	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		15,00	0,96	15,96	14,66	3,00	17,66

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
 un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				79 916,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH		25 900,00	A A 3-1	CDD
APPRENTI	C	TECH		9 016,00	A	A
ATTACHE	A	ADM.		45 000,00	A A,3-4	CDI DGS
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				79 916,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR, ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1* : Accroissement temporaire d'activités pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-6-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-6-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6* : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de cabinet.
 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
LE GRAND BELFORT			
Autres organismes de regroupement			
TERRITOIRE D'ENERGIE 90			9 259,02
SYNDICAT MIXTE DU SCOT 90		SFP	1,00
SYNDICAT DU COLLEGE MORVILLARS		SFP	8 061,24
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIERE		SFP	2 060,80

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-156 428,90	-156 428,90
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	81 580,00	81 580,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	271 848,90	271 848,90
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	271 848,90	271 848,90

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	99 102,00	99 102,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	507 749,00	507 749,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	680 495,90	680 495,90

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		99 102,00	99 102,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		99 102,00	99 102,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	99 102,00	99 102,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		507 749,00	III 507 749,00
Ressources propres externes de l'année (a)		79 741,00	79 741,00
10222	FCTVA	74 741,00	74 741,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	5 000,00	5 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		428 008,00	428 008,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
266	<i>Autres formes de participation</i>	0,00	0,00
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	2 398,00	2 398,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	0,00	0,00
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	425 610,00	425 610,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	3 223 000,00	5,43	25,69	4,05	827 989,00	9,70
TFPNB	28 400,00	3,27	37,17	0,00	10 556,00	3,27
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	81 600,00	129,18	8,52	12,85	6 952,00	158,63
TOTAL	3 333 000,00	6,82			845 497,00	10,14

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le MAIRE,
A Bourogne, le 09/04/2024

Le MAIRE,
B. GUARDIA

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Bourogne, le 09/04/2024




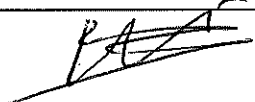
Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 14
 VOTES : Pour : 14
 Contre : 1
 Abstention : 1

Date de convocation : 02/04/2024

GUARDIA Baptiste	
SANGLARD Geneviève procurator de M ^r Bonin Jacques	
CORTI Robert	
ZARAGOZA-MEYER Odile	
HUDELOT Guy procurator de M ^{me} DEMMAY. Sylviane	
POUX Sandrine	
BONIN Jacques a donné procurator à M ^{me} SANGLARD Geneviève	
MALNATI Joëlle	
DANG-HAO Gilles	
ANDRE Philippe	
MEIER Carol	
BASSI Jean-Michel	
VERGNAULT Sandrine	absente

ARRETE ET SIGNATURES

DEMAIMAY Sylviane a donné procuration à Guy Hudelot	absente excusée 
DEVILLARD Maud	absente
LAHEURTE Laurence	absente excusée
GRESSOT David	absent
REINICHE Sébastien	absent excusé
BAUDIN François	

Certifié exécutoire par le MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bourogne, le